

RAPPORT N° 84

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat intitulé "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste"

Délégué municipal : M. Daniel Rossellat

Nyon, le 26 novembre 2012

NYON · RAPPORT N° 84 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité souhaite répondre, par le présent rapport, au postulat du 12 juin 2012 concernant le "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste".

La Municipalité partage les inquiétudes des postulants concernant les risques environnementaux liés à la recherche de gaz de schiste et en particulier les risques de pollution des nappes phréatiques liés à la technique de fracturation hydraulique. Elle considère, de plus, que la recherche de nouvelles énergies fossiles ne va pas dans le sens d'une politique énergétique durable qui devrait plutôt viser à diminuer les consommations d'énergie, augmenter l'usage des énergies renouvelables et limiter la production de gaz à effet de serre.

La Municipalité partage également l'avis qu'il s'agit d'une problématique dont le district de Nyon doit se préoccuper. En effet, si les forages pour la recherche de gaz de schiste sont aujourd'hui interdits sur le territoire vaudois, la politique menée par la France, beaucoup moins restrictive, peut avoir une influence sur notre territoire dans la mesure où l'Ain, le Jura et la Haute-Savoie semblent être des régions prometteuses pour cette nouvelle ressource énergétique.

Plus précisément, le 28 mai 2009 les autorités françaises ont accordé, à un consortium de trois sociétés, un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux (permis M615-Gex, appelé "permis de Gex") qui couvre, entre autres, la région de Divonne-les-Bains dans laquelle la Versoix prend sa source. En cas d'exploitation des gaz de schiste dans cette zone les communes de Terre-Sainte seraient donc directement concernées par les risques de pollution.

Depuis lors, la situation en France a évolué et une certaine prise de conscience a émergé sur les risques liés à l'exploitation de cette nouvelle source d'énergie. Ainsi, le 13 juillet 2011 une loi a été édictée visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique.

Toutefois, le "permis de Gex" n'a pas été annulé. Tout au plus, les bénéficiaires de la concession ont-ils précisé que les méthodes et travaux d'exploration envisagés sont selon les méthodes d'exploration conventionnelles, sans utilisation de la technique de fracturation hydraulique, autorisés par la loi de 2011.

Les communes du pays de Gex, inquiètes des risques environnementaux qui persistent même avec des méthodes de forage conventionnelles se sont donc mobilisées pour demander l'annulation de ce permis.

La Communauté transfrontalière de l'eau, créée dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, a, quant à elle, écrit au Préfet de l'Ain pour lui faire part de ses inquiétudes et a émis un préavis négatif concernant l'exécution du forage projeté (voir le courrier en annexe). Le Conseil régional du district de Nyon est intégré à cette démarche.

Enfin, au mois de septembre 2012 le Conseil d'Etat de Genève a adressé un courrier au Préfet de la région Rhône-Alpes pour lui faire part de ses vives préoccupations relatives au "permis de Gex". Il a également demandé d'être tenu informé de toute demande relative à la réalisation d'un ou de plusieurs forages exploratoires, et plus particulièrement des mesures de protection des eaux superficielles et souterraines transfrontalières qui les accompagneraient.

Ces derniers mois, les autorités régionales ont donc apporté leur soutien à leurs partenaires des régions françaises limitrophes. La Municipalité estime que le suivi de ce dossier et d'éventuelles futures interventions doivent se poursuivre à l'échelle régionale. Elle a donc écrit au Conseil régional pour le remercier de sa participation à la démarche de la Communauté transfrontalière de l'eau, l'encourager à poursuivre son suivi et lui demander d'informer les communes du district de l'évolution du dossier (voir courrier en annexe). Elle ne manquera pas

NYON · RAPPORT N° 84 AU CONSEIL COMMUNAL

de transmettre au Conseil communal les informations qu'elle pourrait recevoir à ce sujet ces prochains mois.

En conclusion, la Municipalité constate que, à l'instar du Conseil communal de Nyon, les partenaires suisses du Grand Genève se sentent concernés par la problématique des forages en vue de l'exploitation des gaz de schiste dans la partie française de la région. Des démarches au niveau territorial pertinent sont en cours et la Municipalité les soutient. Elle continuera à les suivre à l'avenir et informera le Conseil communal en temps voulu.

NYON · RAPPORT N° 84 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 84 concernant la réponse au postulat du 12 juin 2012 intitulé "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste",

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

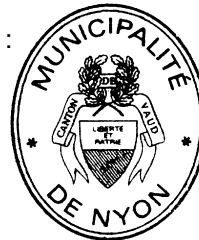
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : d'accepter le rapport municipal N° 84 valant réponse au postulat du 12 juin 2012 intitulé "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste".

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 novembre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-présidente :



Le Secrétaire :

E. Ruey-Ray

C. Gobat

Annexes

- Postulat du 12 juin 2012 intitulé « Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste »
- Courrier de la Communauté transfrontalière de l'eau à la Préfecture de l'Ain
- Courrier de la Municipalité de Nyon au Conseil régional

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat
Date	Mardi 30 janvier 2013 à 19H15
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence 1

Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste

Par ce postulat, nous souhaitons sensibiliser les habitants de la région aux dangers de l'exploitation des gaz de schiste et demander à la Municipalité d'intervenir auprès du Conseil régional afin qu'une position commune soit adoptée dans le district. Plusieurs années d'exploitation des gaz de schiste aux Etats-Unis d'Amérique montrent que ces dangers sont bien réels et non hypothétiques.

Les dangers avérés de pollution des eaux souterraines, particulièrement importants dans la région du Jura avec ses sols calcaires, les dangers observés de pollution des sols par des substances chimiques très toxiques, auxquels s'ajoutent les risques sismiques liés à la fracturation hydraulique des roches profondes, font que l'exploitation des gaz de schistes fait courir de grands risques à l'environnement et à la santé des habitants des zones concernées.

Le gouvernement vaudois a officiellement déclaré que les permis relatifs à la recherche de gaz de schiste et les autorisations pour des forages profonds ne seraient plus accordés. Le gouvernement genevois a fait de même. Mais les habitants de France voisine sont eux très inquiets, car le gouvernement français a accordé des concessions de forage, avant d'interdire récemment la fracturation hydraulique. Ils manifestent vigoureusement contre ce qui est appelé le « permis de Gex » qui couvre une zone qui entoure totalement le canton de Genève et qui touche le canton de Vaud sur toute sa frontière ouest.

C'est pourquoi, nous devons être très attentifs aux développements dans ce domaine et soutenir fermement les mouvements populaires qui ont pris naissance dans la région franco-valdo-genevoise, car nous sommes concernés par ce qui se passe juste de l'autre côté de la frontière.

Le Conseil communal de Nyon demande à la Municipalité :

1. d'être très attentif et de suivre de près les développements dans les tentatives de forages pour le gaz de schiste dans la région afin de pouvoir préserver la santé de la population nyonnaise ainsi que de sauvegarder ses biens et de préserver pareillement les milieux naturels dans leur intégrité et toutes leurs fonctionnalités écologiques.
2. de prendre les mesures appropriées et dans la mesure de ses moyens pour aider les communes du Pays de Gex dans leur démarche pour faire abroger le permis M615-GEX de recherche conventionnel d'hydrocarbures et de gaz en application du principe de précaution.
3. de porter cette demande du Conseil communal de Nyon auprès du Conseil Régional du district de Nyon afin que cette dernière étudie attentivement ce dossier sur ses aspects de risques sanitaires, économiques et environnementaux. Le Conseil communal demande qu'ensuite le Conseil Régional se positionne sur cette question et, le cas échéant, prenne les mesures appropriées évoquées sous le point précédent.

Les soussignés souhaitent que le Conseil communal renvoie ce postulat directement à la Municipalité afin qu'elle puisse le faire suivre au Conseil régional dans les meilleures délais.

Pour les Partis Vert'libéral, Verts et PSN ainsi que les Conseillers Marc Bourqui , Robert Jenefsky, Jacky Colomb, Victor Allamand, Pierre Girard.

Nyon, le 12 juin 2012

Communauté transfrontalière de l'eau

Pour adresse:
ARC syndicat mixte pour la Communauté transfrontalière de l'Eau
Clos Babuty
27 rue Jean Jaurès
F-74100 Ambilly

Préfecture de l'Ain
Monsieur Philippe GALLI
45 avenue Alsace - Lorraine
01012 Bourg en Bresse Cedex

Concerne: Permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Monsieur le Préfet,

La communauté transfrontalière de l'eau, dépendant de la commission "Environnement" du CRFG, tient par la présente à faire part de sa profonde inquiétude au sujet du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit "permis de Gex".

Ce permis a été accordé par arrêté ministériel du 28 mai 2009 aux sociétés eCORP France Limited (anciennement Egdon Resources), Nautical Petroleum Plc et Eagle Energy Limited pour une durée de cinq ans sur le territoire des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie et du Jura.

Suite à la loi N°2011-835 du 13 juillet 2011 visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherche comportant des projets ayant recours à cette technique, les sociétés titulaires du "permis de Gex" ont présenté un rapport, daté du 12 septembre 2011, précisant que les méthodes et les travaux d'exploration envisagés seront selon les méthodes d'exploration conventionnelles (sans utilisation de la technique de fracturation hydraulique).

Cependant, les forages exécutés selon les méthodes conventionnelles présentent également des risques de mise en relation d'aquifères différentes avec pour conséquence un mélange d'eau souterraine de qualité dissemblable.

Or, les sociétés titulaires manquent de clarté sur l'utilité et sur le lieu d'exécution du forage d'exploration.

Sans information complémentaire et avec l'objectif de la protection des importantes ressources en eau transfrontalières, la communauté de l'eau émet un avis négatif à l'exécution du forage projeté.

Désirant être informée du développement de ce projet, la communauté transfrontalière de l'eau vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de sa haute considération.

Pour la Communauté Transfrontalière de l'Eau,

M. Jean SOMMER
Conseil régional du
district de Nyon

Mme Michèle KUNZLER
Conseillère d'Etat en
charge du DIM (GE)

M. Bernard GAUD
ARC syndicat mixte

M. Guy MAURIN
Communauté de
communes du Pays
de Gex

Copie à :

Sous Préfecture de Gex – Monsieur Olivier LAURENS BERNARD – 26 rue Charles Harent – 01170 Gex

Monsieur
Gérald Cretegny, Président
Conseil régional du district de Nyon
Rue du Marché 10
1260 Nyon

Nyon, le 28 novembre 2012

V/réf :
N/réf : SH-EDD

Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste

Cher Monsieur,

Récemment, par le biais d'un postulat, le Conseil communal de Nyon s'est inquiété des futurs forages en vue d'exploiter les gaz de schiste dans la région française frontalière de la nôtre. Il a demandé à la Municipalité, entre autres, d'intervenir auprès du Conseil régional du district de Nyon pour qu'il étudie ce dossier, prenne position et, le cas échéant, prenne les mesures appropriées.

Dans l'intervalle la Municipalité de Nyon a appris que le Conseil régional suivait ce dossier et qu'il avait été associé à la démarche de la Communauté transfrontalière de l'eau visant à soutenir les communes du Pays de Gex dans leurs efforts pour éviter le forage exploratoire prévu dans le cadre du permis d'exploration M615-Gex. La Municipalité a, en particulier, pris note que la Communauté transfrontalière de l'eau a émis un préavis négatif à tout forage du temps qu'elle n'aurait pas reçu des informations complémentaires.

La Municipalité s'associe pleinement aux inquiétudes exprimées par le Conseil communal de Nyon concernant les risques environnementaux liés à l'exploitation des gaz de schiste. Elle est persuadée que ce dossier doit être suivi à l'échelle régionale plutôt que communale, et remercie donc le Conseil régional pour son implication.

Elle vous encourage vivement à suivre attentivement ce dossier, à prendre toutes les mesures que vous jugerez utiles pour protéger les ressources naturelles du district de Nyon, et vous demande de bien vouloir informer les communes membres du Conseil régional de toutes les évolutions importantes qui pourront intervenir ces prochains mois.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, cher Monsieur, nos cordiales salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-présidente :



E. Ruey-Ray



Le Secrétaire :



C. Gobat

Annexe : - Postulat du 12 juin 2012, "Soutien du Conseil communal de Nyon aux communes du Pays de Gex dans leur lutte contre les forages de gaz de schiste"